Flash info

Cher(e)s collègues

Nous tenions à vous communiquer les informations suivantes :

Mutations et avancements :

- Le SCPN rencontrera en réunion bilatérale le bureau des commissaires le 13 novembre et monsieur le DGPN le 24 novembre pour évoquer le 3è mouvement général de mutation. En amont de ces réunions nous défendrons les situations de nos adhérents lors du dialogue social avec les directions et la PP.

- Avancement au grade à accès fonctionnel de commissaire général et à l'échelon spécial 2025 : en raison de la révision de l'arrêté "graf" et de la machinerie administrative, la liste des promus vient tout juste d'être diffusée. Nous félicitons les collègues retenus et exprimons le souhait d'une temporalité normale pour l'année 2026.

- Avancement au grade de commissaire divisionnaire 2026 : le SCPN vient de terminer le dialogue social avec les directions et la PP, au cours duquel nous avons défendu nos adhérents, afin que la cohérence de l'ancienneté, des parcours et des postes actuellement occupés soit respectée.
Nous ne disposons pas à ce jour des dates de nos réunions bilatérales avec la DRHFS et la DGPN mais le résultat définitif de cet avancement divisionnaire 2026 devrait être annoncé avant la fin de cette année.



Rencontre avec la 77ème promotion de commissaires de police :

Le 02 octobre dernier le SCPN, représenté par Anouck FOURMIGUE, Joanna PAREDES, Laura ABRAHAMI, David MOREIRA et Michel CHABALLIER, a exposé son action auprès de nos collègues de la 77è promotion, avec à l'issue un moment de convivialité permettant de poursuivre nos échanges.

Nous remercions sincèrement nos collègues pour leur présence nombreuse, ainsi qu'à celles et ceux ayant accepté d'être les délégués SCPN au sein de cette promotion, nous permettant ainsi de rester au contact des préoccupations de nos collègues pendant toutes les phases de la scolarité.

Déplacement dans le déplacement 93 :

Le 22 septembre, nous sommes allés rencontrer à Bobigny nos collègues affectés en Seine-Saint-Denis pour un temps d'information et d'échanges, qui se sont poursuivis par un déjeuner.
A notamment été évoquée par nos collègues la question des médailles (MSI JOP et plus largement), qui suscite de fortes incompréhensions, tant sur les modalités de saisine, les délais que sur le suivi des propositions formulées par les chefs de service pour leurs collaborateurs. Cette question des distinctions honorifiques, notamment des commissaires de police, demeure une préoccupation majeure du SCPN, et un point récurrent dans nos échanges et demandes auprès de l'administration.
Nos collègues ont également évoqué la question des enquêtes administratives pré-disciplinaires, dont les délais de traitement, et le suivi au niveau local une fois les EAPD transmises, suscitent des questions et difficultés pour les chefs de service. Ce point, concernant un levier managérial important pour les commissaires, sera évoqué lors de notre prochaine rencontre avec M. le DSPAP.



Le SCPN va poursuivre ses déplacements dans les territoires, au sein des directions nationales et dans le ressort de la PP, afin de venir à votre contact, aidés en cela par nos délégués.
Notre réseau de délégués vient de faire l'objet d'une diffusion à l'ensemble du corps, n'hésitez pas à les contacter.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** **Laura ABRAHAMI**

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.